

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, VATIN Marc

Absents excusés : LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves, TROPIS Karine

Procurations : LAFFONT Maryse a donné procuration à BRIAND Laetitia, TROPIS Karine a donné procuration à FOLLET Jérôme

Date de la convocation : 12 février 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015
- Convention Commune / CAF concernant Fonds « Public et Territoires » pour le recrutement d'animateur supplémentaire pour l'accueil d'enfant en situation de handicap sur les temps périscolaires
- Avenant à la Convention Sicoval / Commune sur l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Transferts par enveloppe Pool-Routier 2013-2015
- Convention Conseil Départemental / Sicoval / Commune concernant la demande de subvention Chemin de Toulouse, la réalisation de travaux d'urbanisation Chemin de Toulouse
- Constitution Commission MAPA médiathèque
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

V. Demay est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

1 – Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose que les questions suivantes soient ajoutées à l'ordre du jour :

- Convention Commune / CAF : fonctionnement ALAE
- Eclairage public au niveau du giratoire de Ticaille

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Validation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Délibération 2016/02/01 : Convention Commune / CAF concernant Fonds « Public et Territoires » pour le recrutement d'animateur supplémentaire pour l'accueil d'enfant en situation de handicap sur les temps périscolaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier déposé en novembre auprès de la CAF concernant une demande de subvention de fonctionnement pour soutenir l'accueil d'un enfant en situation de handicap sur le temps périscolaire.

La CAF accepte le versement d'une subvention de 655€ annuelle pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2015, sous réserve de conventionnement.

M. le Maire propose de signer une convention avec la CAF fixant les objectifs et engagements réciproques.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Commune / CAF pour l'accueil d'enfant en situation de handicap sur les temps périscolaires.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Délibération 2016/02/02 : Convention Commune / CAF concernant Fonds « Public et Territoires » pour accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil Fonctionnement ALAE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonds de soutien aux collectivités locales pour le maintien de l'offre périscolaire créé en septembre 2014, afin de limiter le risque de fermeture de places des structures, de prendre en compte les surcoûts liés au transport en milieu rural et le renforcement des moyens en personnel sur certains territoires selon leurs particularités.

A ce titre, la CAF a décidé de verser à la Commune une subvention exceptionnelle pour 2016 pour avoir développé une offre de service périscolaire sur l'année 2014/2015.

Elle s'élève à 6300€, soit 42 places créées en ALSH Périscolaire x 150€.

Afin de permettre le versement de cette subvention exceptionnelle, M. le Maire propose de conventionner avec la CAF.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention Commune / CAF pour le fonctionnement de l'ALAE.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire rappelle le contexte de cette subvention :

En 2015, la CAF 31 ayant des fonds propres, elle a décidé d'accompagner à hauteur de 150€ les créations de places que la CNAF avait considéré comme non éligibles à l'accompagnement classique, l'instance nationale arguant que c'était à l'Education Nationale de le faire puisque c'était la conséquence de la modification des rythmes scolaires.

Or, la CAF 31 a considéré que ces places avaient été créées indépendamment de la réforme des rythmes, et les a donc financées.

En 2016, la CNAF a intimé l'ordre à la CAF 31 d'arrêter de financer, ainsi cette subvention n'existera plus en 2017.

La CAF 31 a contourné cette décision en proposant d'accompagner financièrement les coordonnateurs PEDT.

Pour Ayguesvives, cela signifie qu'il faut identifier ce coordonnateur, éligible à cette subvention.

Dans le même temps, recours a été fait auprès de l'Association des Maires de France afin de demander à la CNAF de permettre aux CAF d'accompagner les créations de places au sein des ALAE.

5 – Délibération 2016/02/03 : Avenant à la Convention Sicoval / Commune sur l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

M. le Maire propose au Conseil Municipal un avenant à la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme. Cet avenant a pour objet la modification des missions du Sicoval, puisque le service ADS n'assure plus l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information (CUa). Celle-ci est désormais à la charge de la Commune.

Pour les CUa, la Commune est en capacité de les traiter en interne par le service Urbanisme.

Pour le Sicoval, la baisse de la DGF entraine la révision de certains services aux communes, dont l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Il y aura sans doute à l'avenir d'autres modifications. Par exemple, le Code de l'Urbanisme ne prévoit pas d'obligation en termes d'autorisation de clôtures. Celles-ci pourront être soit traitées en interne par la Commune, soit abandonnées après délibération dans ce sens.

Le Sicoval réfléchit actuellement à la question de la facturation du coût des documents d'urbanisme de façon optimale pour rester compétitif par rapport au secteur privé.

Par contre, en reprenant la main sur l'instruction des dossiers d'urbanisme en étant maître d'ouvrage –alors qu'on ne l'était pas- la Commune sera éligible à une subvention de l'Etat de l'ordre de 24 000€ pour 3 ans.

F. Antoine fait remarquer que le service du Sicoval va donc coûter plus cher aux communes.

M. le Maire répond par la négative. Il explique que le service va devenir payant alors qu'il était gratuit jusque-là. Le Sicoval est l'une des dernières communautés de communes à assurer encore gratuitement ce service. Il redit que cela ouvrira des droits à subvention de l'Etat. Il faudra donc considérer le reste à charge.

A Maurel donne pour exemple le dossier d'élaboration du PLU, pour lequel le Sicoval travaille gratuitement actuellement. Le coût moyen avec une entreprise privée serait de 35 à 40 000€ pour une commune comme Ayguesvives. Dans tous les cas, le coût facturé par le Sicoval (environ 10 000€) serait bien moindre.

F. Antoine entend bien cette remarque, mais regrette que le service devienne payant.

M. le Maire répond que dans le contexte de budget contraint, c'est la règle pour le Sicoval comme pour toute collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la Convention Sicoval / Commune sur l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme Sicoval.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

6 – Transferts par enveloppe Pool-Routier 2013-2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'enveloppe allouée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au titre du Pool Routier 2013-2015 ne sera pas intégralement consommée par notre commune.

C'est la raison pour laquelle le Conseil doit délibérer afin de transférer à différentes communes en demande notre capacité à recevoir des subventions du Conseil Départemental sur les travaux à réaliser.

Délibération 2016/02/04 : Transfert Pool Routier à la Commune d'Aureville

M. le Maire propose à l'assemblée de reverser la somme de 12 162,16 € HT, soit 5 625€ de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune d'Aureville.

La commune d'Aureville percevra donc 5 625,00 € de subvention pour un montant de travaux de 10 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert du Pool Routier à la commune d'Aureville pour un montant de 12 162,16€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/02/05 : Transfert Pool Routier à la Commune de Labège

M. le Maire propose à l'assemblée de reverser la somme de 68 378,38 € HT, soit 31 625€ de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune de Labège.

La commune de Labège percevra donc 31 625 € de subvention pour un montant de travaux de 110 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert du Pool Routier à la commune de Labège pour un montant de 68 378,38€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/02/06 : Transfert Pool Routier à la Commune de Lauzerville

M. le Maire propose à l'assemblée de reverser la somme de 24 324,32€ HT, soit 11 250€ de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune de Lauzerville

La commune de Lauzerville percevra donc 11 250 € de subvention pour un montant de travaux de 20 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert du Pool Routier à la commune de Lauzerville pour un montant de 24 324,32€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/02/07 : Transfert Pool Routier à la Commune de Noueilles

M. le Maire propose à l'assemblée de reverser la somme de 14 324.32 € HT, soit 6 625€ de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune de Noueilles.

La commune de Noueilles percevra donc 14 324.32€ de subvention pour un montant de travaux de 10 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert du Pool Routier à la commune de Noueilles pour un montant de 14 324.32€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/02/08 : Transfert Pool Routier à la Commune de Pechbusque

M. le Maire propose à l'assemblée de reverser la somme de 44 324.32 € HT, soit 20 500€ de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune de Pechbusque.

La commune de Pechbusque percevra donc 20 500 € de subvention pour un montant de travaux de 40 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert du Pool Routier à la commune de Pechbusque pour un montant de 44 324.32€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/02/09 : Transfert Pool Routier à la Commune de Ramonville

M. le Maire propose à l'assemblée de reverser la somme de 18 648.65 € HT, soit 8 625€ de subvention, sur le programme Pool Routier de la commune de Ramonville.

La commune de Ramonville percevra donc 14 324.32€ de subvention pour un montant de travaux de 30 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert du Pool Routier à la commune de Ramonville pour un montant de 18 648.65€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire fait remarquer que la Commune a contraint ses dépenses de voirie pour réaliser des économies, au détriment sans doute du bon état des chaussées à certains endroits.

A Maurel ajoute qu'il faudra tout de même prévoir de réaliser certains travaux de réfection, notamment au niveau des écoles.

7 – Délibération 2016/02/10 : Convention Conseil Départemental / Sicoval / Commune concernant la demande de subvention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation Chemin de Toulouse

A Maurel expose le projet d'urbanisation de la partie haute du Chemin de Toulouse.

Ces travaux consistent à mettre en place des aménagements de sécurité et à créer des trottoirs en montant à droite de façon à organiser le stationnement et à sécuriser le déplacement des piétons.

Pour pouvoir lancer les travaux, il est nécessaire de connaître le taux de subventionnement du Conseil Départemental, qui varie de 10 à 40%.

M. le Maire propose donc de conventionner avec le Sicoval et le Conseil Départemental afin de finaliser le dossier, connaître le taux d'engagement du Conseil Départemental, et commencer les travaux au plus vite –fin 2016 au mieux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention Conseil Départemental / Sicoval / Commune pour la demande de subvention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation Chemin de Toulouse.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8– Délibération 2016/02/11 : Constitution Commission MAPA Médiathèque

M. le Maire expose que le projet Médiathèque passe en phase « marché de travaux ». Il est donc nécessaire de constituer une commission MAPA chargée de déterminer la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Il est nécessaire de nommer 3 titulaires et 3 suppléants.

M. Laffont est candidate.

M. le Maire souhaite que d'autres titulaires soient parmi les personnes qui ont suivi le dossier, pour en avoir une meilleure définition, à la fois coté travaux et coté culture.

M. le Maire préside la commission.
Titulaires : M. Laffont, S. Daza, M. Vatin
Suppléants : P. Adam, S. Lombard, G. Delmas

L'assemblée ne souhaitant pas de vote à bulletin secret, il se fait à main levée.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la commission MAPA pour la Médiathèque.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 – Questions diverses

➤ Délibération 2016/02/12 : Eclairage public et enfouissement des réseaux télécom au niveau du giratoire de Ticaille

M. le Maire expose que la révision des prix depuis 2010 rend caduque la délibération en date du 11 octobre 2010 concernant la part communale pour ces travaux.

M. Vatin fait part des travaux prévu pour le giratoire :

Concernant l'effacement des réseaux au lieu-dit « Ticaille », le SDEHG a réalisé l'étude détaillée de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication en coordination avec l'aménagement du giratoire RD813 / RD16.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	50 603 €
• Part gérée par le Syndicat	189 822 €
• Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	77 409 €
Total	317 834 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la Commune pour la partie télécommunication est de 12 625 €. Le détail est précisé dans la convention à conclure entre le SDEHG, Orange et la Commune.

Le début des travaux est prévu été 2016, pour une réception en octobre de la même année.

Avant d'inscrire cette opération sur son programme « travaux », le SDEHG demande à la Commune de s'engager par délibération sur ces participations financières.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté et la signature de la convention avec le SDEHG.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

➤ Extension de la zone de Labal Priout

M. le Maire fait part du Comité de Pilotage de l'extension de la zone de Labal Priout, où le Sicoval commence à dessiner le lotissement pour accueillir des entreprises.

Parallèlement, du côté de Montgiscard, il y a un projet de construction d'un nouvel Intermarché et d'une caserne de pompiers –desservis par un giratoire.

La Commune d'Ayguesvives a reçu une demande d'implantation du Lidl -disparaissant dans l'opération Intermarché- sur la zone de Labal Priout.

L'aménagement de la zone va être certes coûteux, mais l'implantation de nouvelles entreprises représente un potentiel de recettes pour la Commune. D'autant que cette nouvelle orientation commerciale en appellera d'autres, qui se sont déjà fait connaître.

M. le Maire précise que ces opérations devront toutefois recevoir l'aval du Pôle Canal, ces projets étant à proximité immédiate du Canal du Midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.